



PRINCIPES DIRECTEURS
DE L'OCDE À L'INTENTION
DES ENTREPRISES MULTINATIONALES

BELGIQUE
POINT DE CONTACT NATIONAL



Le **Point de Contact National**
pour la **conduite responsable**
des **entreprises**

 **economie**

SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie











.be



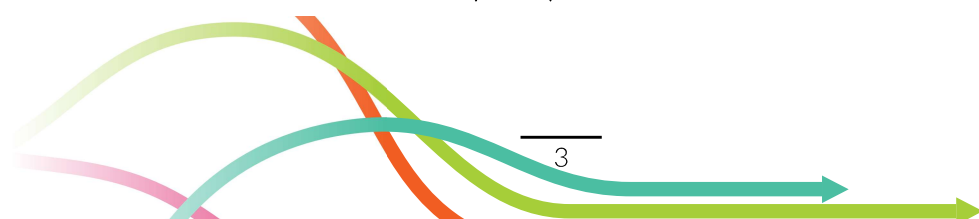
Les **Principes directeurs** de l'OCDE
à l'intention des **entreprises
multinationales** en un clin d'œil

Les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales sont des recommandations adressées à toute entreprise qui exerce ses activités dans les pays signataires ou à partir de ceux-ci.

Ces principes appuient une conduite responsable des entreprises dans un environnement mondialisé, dans les domaines suivants :

 Principes généraux	 Lutte contre la corruption
 Publication d'informations	 Intérêts des consommateurs
 Droits de l'homme	 Science et technologie
 Emploi & relations professionnelles	 Concurrence
 Protection de l'environnement & de la santé publique	 Fiscalité

L'entreprise qui applique ces principes met ainsi en œuvre son devoir de diligence et participe à la réalisation des Objectifs de Développement Durable des Nations Unies (SDG's).





Point de Contact National (PCN) : ses missions

Le Point de Contact National (PCN) est chargé de :

- promouvoir les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et le devoir de diligence des entreprises (publications et événements),
- offrir un mécanisme non-judiciaire en cas de manquement invoqué aux Principes directeurs par une entreprise : médiation-conciliation.

Le PCN belge a une composition tripartite comportant des représentants :

- des autorités fédérales et régionales,
- des organisations représentatives des employeurs,
- des organisations syndicales interprofessionnelles.

Il s'est entouré d'un réseau d'experts actifs dans différents domaines.

La présidence et le secrétariat sont assurés au sein du Service Public Fédéral Economie.

Pourquoi et **comment** saisir le PCN ?

Le PCN offre une plateforme de dialogue pour trouver des solutions, dans un climat constructif et serein.

Toute organisation ou tout individu peut introduire une plainte auprès du PCN à propos de la violation présumée des Principes directeurs de l'OCDE par une entreprise ou une organisation.

Dans quelles circonstances ?

En cas de non-respect des Principes directeurs de l'OCDE commis par une entreprise active sur le territoire belge et/ou par une entreprise ayant son siège social en Belgique mais qui est active dans un autre pays.

Par qui ?

Toute partie intéressée, c'est-à-dire :

- un syndicat,
- une ONG,
- des travailleurs,
- une collectivité locale,
- toute autre personne physique ou morale.

Quel contenu ?

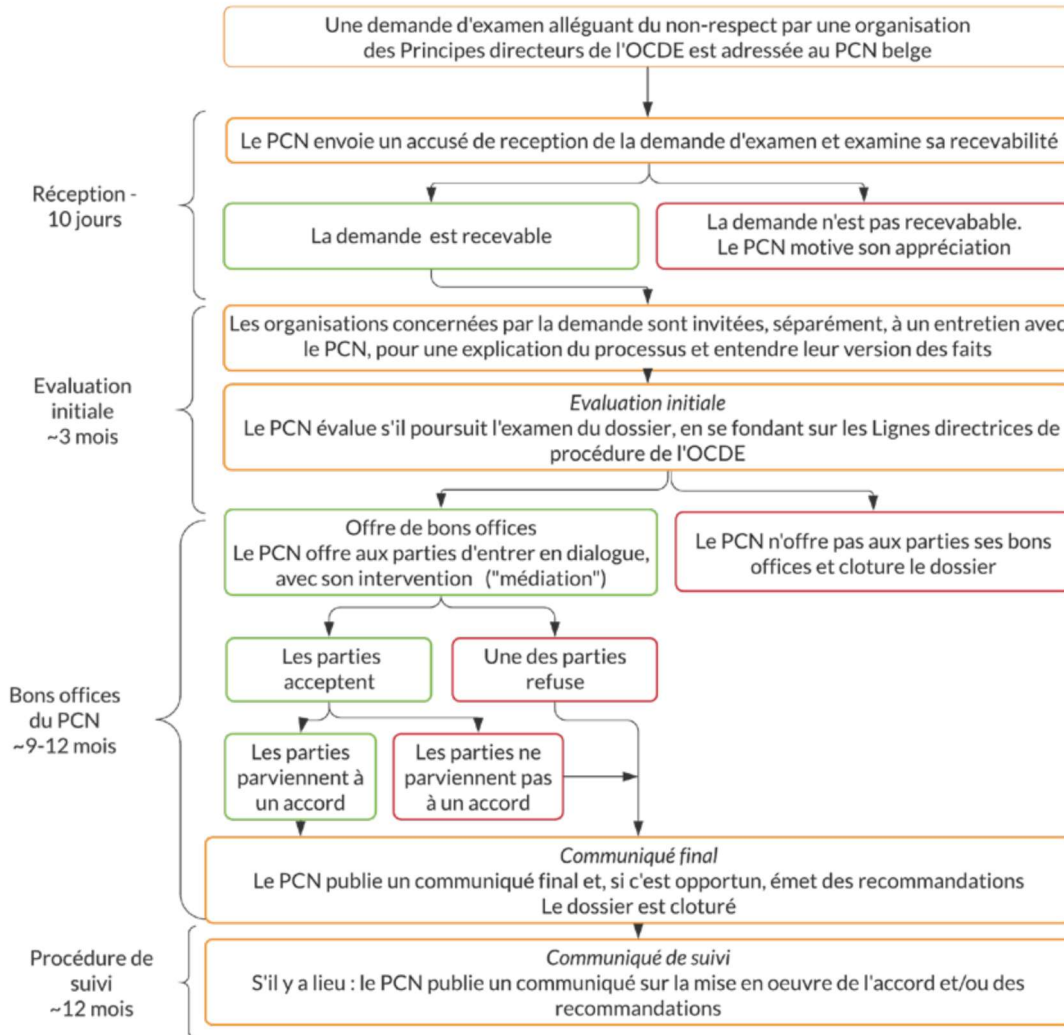
La plainte doit au moins contenir :

- une explication du cas et son contexte,
- l'intérêt du demandeur,
- les Principes directeurs concernés.

Elle peut être déposée :

- par courrier,
- par courriel,
- via le formulaire en ligne.

Procédure du PCN belge



Secrétariat du PCN

Point de Contact National pour les Principes Directeurs de l'OCDE

SPF Economie
Direction générale des Analyses économiques
et de l'Economie internationale

City Atrium C - Rue du Progrès 50 - 1210 Bruxelles

NCP@economie.fgov.be
<http://www.oecd-guidelines.fgov.be/>


Tél. : +32 2 277 81 63

Toutes les informations relatives à l'actualité des Points de contact nationaux et à la conduite responsable des entreprises sont accessibles via le site internet : <https://mneguidelines.oecd.org/>



PRINCIPES DIRECTEURS
DE L'OCDE À L'INTENTION
DES ENTREPRISES MULTINATIONALES

BELGIQUE
POINT DE CONTACT NATIONAL

 0800 120 33 (numéro gratuit) SPFEco @spfeconomie linkedin.com/company/fod-economie (page bilingue) instagram.com/spfecoco youtube.com/user/SPFEconomie economie.fgov.be**Éditeur responsable :**

Regis Massant

Président a.i. du Comité de direction

Rue du Progrès 50 – 1210 Bruxelles

Dépôt légal : D/2020/2295/16